

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 5 de l'ordre du jour

CX/FFV 14/18/7-Add.1

Février 2014

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Dix-huitième session

Phuket, Thaïlande, 24 – 28 février 2014

PROJET DE NORME CODEX POUR L'OKRA À L'ÉTAPE 4

(Observations à l'étape 3 soumises par l'Égypte et le Kenya)

ÉGYPTE

En référence au document CX/FFV14/18/7 de décembre 2013, concernant l'avant-projet de norme Codex pour l'okra,

1- L'Égypte apprécie les efforts déployés par le groupe de travail pour mettre au point une norme pour l'okra, laquelle contribuera à établir les exigences de qualité pour ce produit.

2- L'Égypte exprime son opinion sur le tableau ci-après où elle ajoute les caractéristiques d'une autre variété d'okra largement produite dans le pays.

DISPOSITIONS CONCERNANT LE CALIBRAGE:

Code de calibre	Longueur en cm
A	1 – 2
B	2 - 3
C	3 – 4
D	Plus de 4

3- Nous considérons que l'observance du tableau ci-haut devrait être obligatoire. Aussi, ledit tableau devrait être pris en compte pour l'établissement des principaux critères de tolérance. Le code de calibre avec la longueur en cm devrait figurer dans le tableau de la section 6.2.4 sur les caractéristiques commerciales. La longueur minimale et maximale devra être exprimée en **cm** (non pas en **mm**).

KENYA

Nous tenons tout d'abord à remercier le GTe dirigé par l'Inde de l'excellent travail déployé pour l'élaboration de cet avant-projet soumis à nos commentaires.

OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES

5.2.1 Description des emballages

Introduire les mots: « **propres et...** » dans la seconde phrase du texte inscrit sous la section.

Les emballages doivent être **propres et** exempts de toute odeur et matière étrangères.

JUSTIFICATION

Il est important d'insister sur la propreté des emballages afin de garantir la sécurité sanitaire.

COMMENTAIRES SUR LA SECTION 6.1.1 Nature du produit

6.1.1 Nature of Produce Nom du produit

Nous proposons de modifier le titre de la section pour y traduire fidèlement l'information fournie. (Nature du produit **Nom du produit** ou l'information fournie sous la section est modifiée pour l'ajuster au titre de la section.

« ~~Si le produit n'est pas visible de l'extérieur~~, Chaque emballage doit porter une étiquette indiquant le nom du produit. ~~et, le cas échéant,~~ celui de la variété. »

JUSTIFICATION

L'information fournie sous le titre de la section « **Nom du produit** » l'alignerait sur le titre et en faciliterait la compréhension.

6.2.4 Caractéristiques commerciales

Commentaire

Nous proposons d'exprimer les unités de mesure, non pas en millimètres (mm), mais bien en **centimètres (cm)**.

Justification

Cette suggestion a pour objet d'assurer la cohérence avec les unités de longueur (**centimètres**) utilisées dans le Tableau de la Section 3, sur les « Dispositions concernant le calibrage ». Une telle mesure alignerait également le texte sur celui d'autres importantes normes du Codex.